

Un troisième homme au chevet de Bassins

MUNICIPALITÉ Sur mandat du canton, Jacques Ansermet rejoint les deux municipaux restants en attendant des élections complémentaires. La conseillère d'Etat Béatrice Métraux explique ce choix.

PAR LAURALOISE@LACOTE.CH

Depuis une semaine, la commune de Bassins attendait d'être fixée sur son sort. A la suite de la démission de trois des cinq municipaux, l'exécutif n'avait plus assez de membres pour gouverner. Le canton devait faire un choix: destituer les membres restants, mettre la commune sous régie et réorganiser des élections, ou compléter la Municipalité en attendant des élections complémentaires. C'est cette dernière possibilité qui a été privilégiée par le Conseil d'Etat, une décision qu'il a annoncée jeudi après-midi dans un communiqué.

Les élections complémentaires auront lieu le 25 novembre. En attendant, l'exécutif cantonal a nommé Jacques Ansermet comme municipal provisoire. Ancien député au Grand Conseil, celui qui a aussi été syndic de Chêserex a accepté d'effectuer cette tâche très particulière.

“ Je ferai en sorte que tout se passe de manière collégiale.”

JACQUES ANSERMET
ANCIEN SYNDIC DE CHÊSEREX

lire, dont il souligne l'intérêt et la rareté: «Je ne connais pas Bassins, mais j'ai un sens critique qui découle de mes activités de syndic», assure-t-il. Pour lui, prendre ce poste est un devoir: «Débloquer la communalité de fonctionner, c'est mune et permettre à la Municipalité de fonctionner, c'est ce que je garde mon libre-arbitre et je ferai en sorte que tout se passe de manière collégiale».

Gardez la ligne de conduite

Le Chêserien sera assermenté pour pouvoir entrer en fonction dès lundi, à la grande satisfaction des deux municipaux restants, Lorenzo Merlanti et le syndic Didier Lohri. «Je suis sûr de ces démissions. «Le plaisir de travailler avec lui», se dit-il. L'essentiel, c'est de rester plus. L'essentiel, c'est de regarder vers l'avant».

Les démissionnaires ne se présenteront pas

De leur côté, les trois ex-municipaux qui ont démissionné ne se représenteront pas lors de l'exécutif de Bassins, le municipal se veut rassurant pour les



Jacques Ansermet, ancien syndic de Chêserex, occupera le poste de municipal jusqu'aux élections complémentaires. SIFREDO HARO

Réactions



“Si nous avons tous l'intérêt des citoyens en tête, nous ne pourrions que nous entendre”

LORENZO MERLANTI
MUNICIPAL À BASSINS



“Je continuerai de respecter les termes de ma prestation de serment, et je garderai ma vision d'égalité de traitement envers tout le monde”

DIIDER LOHRI
SYNDIC DE BASSINS



“Nous avons pris cette décision difficile pour que le canton fasse quelque chose et cela a été le cas”

LAURENT VUKASOVIC
EX-MUNICIPAL

“Les conditions pour une mise en régie n'étaient pas réunies.”



BÉATRICE MÉTRAUX
CONSEILLÈRE D'ETAT

3 QUESTIONS À...

Le Conseil d'Etat avait deux choix: garder les deux municipaux en poste, ou les destituer et faire table rase. Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité, explique la décision prise.

Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il choisi de maintenir Didier Lohri et Lorenzo Merlant en poste?

Parce que les conditions pour la mise en régie de la commune n'étaient pas réunies. Cela aurait été le cas si les autorités s'étaient écartées de leur devoir, s'il y avait eu des négociations graves ou des contradictions à la loi. Mais ces conditions ne sont pas remplies. Le Conseil d'Etat a donc décidé de nommer provisoirement Jacques Ansermet en attendant les élections complémentaires du 25 novembre.

Pourquoi avoir choisi Jacques Ansermet?

Mais de nouvelles personnes exécutif «efficace et transparente le veu d'un nouveau Plan général d'affectation. «Nous avons pris cette décision difficile pour que le canton fasse quelque chose, et cela a été le cas. Nous avons fait une pesée des intérêts, nous savions qu'il trop tôt pour en parler», ajoute-t-il.

La personnalité du syndic Didier Lohri est souvent contestée. N'était-ce pas l'occasion de recommencer avec de nouvelles personnes?

Le Conseil d'Etat est là pour donner des réponses institutionnelles aux difficultés rencontrées par les municipalités. Dans le canton, il y a 309 communes, et autant de syndicats. Nous ne sommes pas là pour nous prononcer sur la personnalité des gens. Il ne faut pas non plus oublier que Monsieur Lohri est élu et réélu depuis des années, ce qui est un signe de confiance.